



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

LE 12 JUILLET 2022

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby, tenue le douzième jour du mois de juillet de l'an deux mille vingt-deux (2022-07-12), sous la présidence du maire. La directrice générale/greffière-trésorière agit à titre de secrétaire.

PRÉSENCES :

Le maire, monsieur Marcel Gaudreau, madame la conseillère Suzanne Choinière et messieurs les conseillers François Vadnais, Gilbert Cabana, Benoit Isaia, et Alexandre Picard. Également sont présents, la directrice générale/greffière-trésorière madame Annie Lessard qui agit à titre de secrétaire.

ABSENT :

Monsieur Bertrand Dubé

CONSTATATION DU QUORUM

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Après avoir constaté qu'il y a **QUORUM**, il demande de l'enregistrer au procès-verbal.

2022-07-139

OUVERTURE DE LA SESSION

ATTENDU QUE le **QUORUM** a été constaté ;

SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière

DÛMENT APPUYÉ par Alexandre Picard

IL EST RÉSOLU et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents que la session ouvre à 19 h 30.

2022-07-140

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'Ordre du jour proposé a été remis au préalable à tous les membres du conseil, et la secrétaire leur fait part des points qu'il y aurait lieu de compléter et/ou de rajouter, s'il y a lieu;

SUR PROPOSITION de François Vadnais

DÛMENT APPUYÉ par Gilbert Cabana

IL EST RÉSOLU et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents que l'Ordre du jour est adopté, en laissant toutefois ouvert le point intitulé « **SUJETS DIVERS DE DERNIÈRE HEURE** ».

ORDRE DU JOUR

PRÉSENCES

CONSTATATION DU QUORUM

1. **OUVERTURE DE LA SESSION**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL - JUIN 2022**
CORRESPONDANCE
FINANCE
4. **Rapport verbal – Directrice générale/greffière-trésorière – Juin 2022.**
ADMINISTRATION
5. **Acceptation des comptes à payer – Juillet 2022.**
6. **Tous sujets relatifs – Vente ou achat de terrain.**
7. **Tous sujets relatifs – Publicité, subvention, achat.**
8. **Tous sujets relatifs – Déneigement.**
9. **Tous sujets relatifs – Adoption du règlement no. 417-2022 pour l'acquisition d'immeubles et un emprunt pour en assumer les coûts.**
10. **Tous sujets relatifs – Avis de motion du règlement no. 418-2022 concernant le fonctionnement de la procédure aux séances du conseil.**
11. **Tous sujets relatifs – Programme d'aide à la voirie locale pour la rue Poulin et Gabrielle.**
12. **Tous sujets relatifs – Politique des frais encourus.**
13. **Tous sujets relatifs – Adoption / Règlement no. 414-2022.**
14. **Tous sujets relatifs – Adoption / Règlement no. 415-2022.**
15. **Tous sujets relatifs – Adoption / Règlement no. 416-2022.**



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Alphonse-de-Granby**

16. Tous sujets relatifs – Travaux rue Authier et Boul. de Montréal.
**AFFAIRES NOUVELLES OU SUJETS DE SESSIONS
ANTÉRIEURES REPORTÉS**
Rapports verbaux ou écrits de l'inspectrice municipale et environnement
et de la directrice générale/greffière-trésorière.
**VOIRIE MUNICIPALE
HYGIÈNE DU MILIEU
URBANISME
LOISIRS**
17. Tous sujets relatifs – Entente avec la ville de Cowansville / Hockey
mineur.
18. Tous sujets relatifs – Labyrinthe hanté.
**SUJETS DIVERS DE DERNIÈRE HEURE
PÉRIODE DE QUESTIONS
CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SESSION**

**2022-07-141 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU
07 JUIN 2022**

Copie du procès-verbal de la session régulière tenue le 07 juin 2022 a été
transmise au préalable à tous les membres du conseil ;
**SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière
DUMENT APPUYÉ par Benoit Isaia
IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:
QUE le procès-verbal de la session régulière du 07 juin 2022 est ADOPTÉ tel
que rédigé et soumis.**

CORRESPONDANCE

Le conseil municipal a pris connaissance de la correspondance soumise
verbalement par la directrice générale/greffière-trésorière.

**2022-07-142 RAPPORT VERBAL - DIRECTRICE GÉNÉRALE / GREFFIÈRE-
TRÉSORIÈRE**

**Soumis au conseil : Rapport verbal du 12 juillet 2022 fait au conseil municipal
par la directrice générale/greffière-trésorière ;
SUR PROPOSITION de Benoit Isaia
DUMENT APPUYÉE par François Vadnais
IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :
QUE ce conseil accepte et entérine le rapport verbal de la directrice
générale/greffière-trésorière du 12 juillet 2022 sur les autorisations de dépenses,
les finances de la municipalité et sur l'état de l'ensemble des dossiers en cours.
QUE ce conseil approuve ledit rapport verbal tel que fait.**

**2022-07-143 AUTORISATION DES COMPTES À PAYER EN JUILLET 2022 &
AUTRES COMPTES PAYÉS AFFECTANT L'ANNÉE 2022**

**Soumis au conseil : Liste des comptes à payer en juillet 2022 et autres comptes
payés affectant l'année 2022;
SUR PROPOSITION de Alexandre Picard
DUMENT APPUYÉE par François Vadnais
IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:
QUE les salaires payés aux employés en juin 2022 sont ratifiés par ce conseil.
QUE ce conseil approuve les comptes à payer en juillet 2022 et les autres
comptes payés affectant l'année 2022 et ce, tels que soumis et en autorise le
paiement.**

ACHAT OU VENTE DE LOT

Aucun sujet traité.



2022-07-144

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Alphonse-de-Granby

**DÉCISION DU CONSEIL - SUBVENTION, PUBLICITÉ, ACHAT /
JUILLET 2022**

SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière

DUMENT APPUYÉE par Alexandre Picard

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil accepte le paiement suivant :

1. Sept24; banque d'heure pour le site internet; 1350.-\$, plus tx;
2. Extermination Leblanc; bâtiments municipaux 3 ans; 1 620.-\$/année, plus tx;
3. SH Design; carte d'affaires; 805.-\$, plus tx;
4. Fondation du centre hospitalier de Granby; Festin homard; 350.-\$,
5. Jodoom électrique inc.; 10 lumières de rues; 4 311.56.-\$, tx inc.,
6. Equips-mobile inc; entretien surfaceuse Engo pour 4 ans; 7 586.96.-\$, plus tx;
7. Longus; achat d'un pouce universel hydraulique; 8 300.-\$, tx inc.,
8. Permaroute; réparation asphalte rang Parent; 5 287.00.-\$, plus tx;
9. Pavage Montérégie, réparation asphalte rue Sintra; 13 750.00.-\$, plus tx;
10. Groupe Neurones; emblème en acier pour lutrin; 500.-\$, plus tx;
11. EXP; contrôle qualitatif des matériaux Boul. de Montréal et rue des Peupliers; 7 862.00.-\$, plus tx;
12. Drumco; entretien de trois génératrices; 4 299.53.-\$, plus tx;
13. Vitrexpair; lavage des vitres mairie et maison des jeunes; 3 311,34.-\$, tx inc.,
14. Favreau Blais ; surveillance partielle des travaux du centre culturel et communautaire; 55 000.00.-\$, plus tx;
15. Kalitec; achat de 5 silhouettes recto verso flexible; 2 725.00.-\$, plus tx.

2022-07-145

**DÉCISION DU CONSEIL – ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER–
CONTRAT OCTROYÉ À ROGER DION ET FILS 2006 INC**

ATTENDU QUE le conseil municipal a autorisé la demande de soumission par appel d'offres public sur le système SEAO;

ATTENDU QU'UNE (1) soumission a été déposée dans les délais prévus soit avant 10h00 le 11 juillet 2022 ;

ATTENDU QUE le rapport d'analyse des soumissions démontre que le plus bas soumissionnaire est conforme au document d'appel d'offres et addendas ;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la municipalité d'octroyer le contrat à long terme;

SUR PROPOSITION de Gilbert Cabana

DUMENT APPUYÉ par Benoit Isaia

IL EST RÉSOLU ET ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil octroie le contrat d'entretien des chemins d'hiver au plus bas soumissionnaire conforme soit Roger Dion et Fils 2006 inc.

QUE ce conseil octroie ledit contrat pour une période de cinq (5) années (2022-2023 à 2026-2027) comme indiqué à l'OPTION 2 de la soumission pour un montant total de 2 147 733.02\$, taxes incluses.

QUE les sommes requises aux fins de ce contrat seront prises à même le fond général de la municipalité

QUE toutes les conditions prévues au Cahier des charges s'appliquent et que ce dernier fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce conseil autorise le maire et en son absence le maire suppléant et la directrice générale/greffière-trésorière et en son absence son adjointe à signer si nécessaire tout doucement effet à la présente durant la durée de ce contrat.

2022-07-146

**DÉCISION DU CONSEIL – RÈGLEMENT NO. 417-2022 DÉCRÉTANT
UNE DÉPENSE AU MONTANT DE 2 333 352 \$ POUR L'ACQUISITION
D'IMMEUBLES ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 1 833 352\$
POUR EN ASSUMER LES COÛTS**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby veut participer au développement de son territoire et qu'à cette fin, elle doit procéder à l'acquisition d'immeubles ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby doit emprunter une somme de 1 833 352 \$ pour assumer une partie des coûts liés à cette



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

acquisition ;

ATTENDU QU'un avis de motion du *Règlement no. 417-2022 décrétant une dépense au montant de 2 333 352 \$ pour l'acquisition d'immeubles et un emprunt au montant de 1 833 352 \$ pour en assumer les coûts*, a été donné le 7 juin 2022 ;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé à la séance du conseil du 7 juin 2022;

SUR PROPOSITION de François Vadnais

DUMENT APPUYÉ par Benoît Isaia

IL EST RÉSOLU ET ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil autorise d'adopter le « *Règlement no. 417-2022 décrétant une dépense au montant de 2 333 352 \$ pour l'acquisition d'immeubles et un emprunt au montant de 1 833 352 \$ pour en assumer les coûts* ».

QU'UNE copie du règlement soit jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

AVIS DE MOTION

La conseillère **Suzanne Choinière** donne un avis de motion, à l'effet qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement no. 418-2022. L'objet de ce règlement concerne le fonctionnement et les procédures pour la tenue des séances régulières, ajournées et spéciales du conseil municipal et la période de questions. Une copie de ce projet de règlement est jointe en annexe au présent avis.

2022-07-147

DÉCISION DU CONSEIL – RÉFECTION DE LA RUE POULIN ET GABRIELLE / PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET REDRESSEMENT ET ACCÉLÉRATION

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Accélération du programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1et/ou2 et, le cas échéant, que celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- l'estimation détaillée du coût des travaux ;

ATTENDU QUE le chargé de projet de la municipalité, Madame Annie Lessard agit à titre de représentante de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

SUR PROPOSITION de Alexandre Picard

DUMENT APPUYÉE par François Vadnais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.



2022-07-148

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Alphonse-de-Granby

**POLITIQUE DE REMBOURSEMENT DES FRAIS ENCOURUS POUR
ET AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ**

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté la « *Politique concernant le remboursement des frais encourus pour et au nom de la municipalité* », le 12 avril 2016, par la *Résolution portant le no. 2016-04-071B*;

ATTENDU QUE le Conseil municipal juge nécessaire de modifier cette Politique afin d'augmenter les montants de remboursements possibles pour et au nom de la Municipalité;

ATTENDU QUE la Municipalité peut établir un tarif applicable pour les dépenses occasionnées dans l'exercice des fonctions des employés et membres du Conseil municipal;

SUR PROPOSITION de Benoit Isaia

DUMENT APPUYÉE par François Vadnais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby accepte de défrayer les coûts de sollicitations, de représentations, de démarchages, etc., du Maire, compte tenu de ses nombreuses démarches pour l'avancement et le développement de la Municipalité, le remboursement devant être effectué pour ses dépenses réelles, sur présentation de factures.

QUE le Conseil municipal adopte la Politique suivante concernant le remboursement des frais encourus pour et au nom de la Municipalité par les employés, les cadres, la directrice générale/ greffière-trésorière de même que les membres du Conseil municipal;

QUE la *Politique de remboursement des frais encourus pour et au nom de la Municipalité* est établie comme suit :

**« POLITIQUE DE REMBOURSEMENT DES FRAIS ENCOURUS
POUR ET AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ**

- 1) Allocation pour logement
 - Une allocation égale au tarif exigé par le lieu d'hébergement;
- 2) Allocation de restauration
 - Le montant alloué par repas est le suivant :
 - a) Déjeuner : 30\$
 - b) Dîner : 45\$
 - c) Souper : 75\$
- 3) Allocation d'inscription
 - Le coût réel d'inscription pour tout événement particulier auquel les membres du Conseil municipal, les cadres, représentants ou employés participeront, après avoir été autorisés par la Municipalité;
- 4) Allocation de déplacement
 - Pour l'utilisation d'un véhicule personnel, une allocation de 0,65\$ (65 cents) /km sera versée pour tout déplacement effectué pour et au nom de la Municipalité. Les frais de stationnement seront également remboursés par la Municipalité, sur présentation d'un reçu à cet effet.

Le paiement ou le remboursement des montants ci-dessus mentionnés pour une dépense occasionnée pour le compte de la Municipalité est remboursé sur présentation de toutes les pièces justificatives ».

2022-07-149

**DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL – ADOPTION DU RÈGLEMENT
NO. 414-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 372-
2017 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-DE-GRANBY
(PROJET FINAL)**

ATTENDU QUE ce conseil désire modifier certaines dispositions du Règlement de zonage no.372-2017 afin de l'adapter aux nouvelles réalités du développement;

ATTENDU QU'UNE assemblée publique de consultation a eu lieu le 7 juin 2022 à 19h00 portant sur ce projet de règlement;

ATTENDU QUE ce conseil a adopté un second projet de règlement lorsque la modification au règlement de zonage prévoit des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Alphonse-de-Granby

ATTENDU QUE la municipalité n'a reçu aucune demande référendaire concernant ce projet de règlement, suite à l'avis publié à cet effet;

**SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière
DUMENT APPUYÉE par Alexandre Picard**

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil adopte le *RÈGLEMENT NO. 414-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 372-2017 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-DE-GRANBY*, tel que soumis.

QUE Copie du règlement soit joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

2022-07-150

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL – ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 415-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONDITIONS D'ÉMISSIONS DE PERMIS DE CONSTRUCTION NO. 375-2017 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-DE-GRANBY (PROJET FINAL)

ATTENDU QUE ce conseil désire modifier le Règlement de conditions d'émissions de permis de construction no. 375-2017 afin de préciser que chaque unité de logement ayant son propre lot doit être desservie par un puits distinct;

ATTENDU QU'avis de motion ait été régulièrement fait et que les différentes étapes réglementaires ont été franchies;

**SUR PROPOSITION de François Vadnais
DUMENT APPUYÉE par Gilbert Cabana**

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil adopte le *RÈGLEMENT NO. 415-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONDITIONS D'ÉMISSIONS DE PERMIS DE CONSTRUCTION NO. 375-2017 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-DE-GRANBY*, tel que soumis.

QUE, copie du règlement est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

2022-07-151

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL – ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 416-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DES PERMIS ET CERTIFICATS NO. 376-2017 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-DE-GRANBY (PROJET FINAL)

ATTENDU QUE ce conseil désire modifier le Règlement des permis et certificats no.376-2017 afin de modifier les tarifs et d'ajouter des documents obligatoires à fournir dans certaines situations;

ATTENDU QU'avis de motion ait été régulièrement fait et que les différentes étapes réglementaires ont été franchies;

**SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière
DUMENT APPUYÉE par Alexandre Picard**

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil adopte le *RÈGLEMENT NO. 416-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DES PERMIS ET CERTIFICATS NO. 376-2017 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-DE-GRANBY*, tel que soumis.

QUE, copie du règlement est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

2022-07-152

DÉCISION DU CONSEIL / ACCEPTATION DU DÉCOMPTE NO.1 ET AUTORISATION DE PAIEMENT – TRAVAUX DE RÉFECTION DU BOULEVARD DE MONTRÉAL ET RUE AUTHIER.

Document : Recommandation de paiement no.1 du 6 juillet 2022 reçue de Dave Williams, ing;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby a entrepris les travaux de réfection du Boulevard de Montréal et de la rue Authier;

ATTENDU QUE la municipalité a accordé le contrat à la compagnie Huard excavation par résolution;

**SUR PROPOSITION de Gilbert Cabana
DUMENT APPUYÉE par Benoit Isaia**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :
QUE ce conseil accepte la recommandation de paiement du 6 juillet 2022 de Dave Williams, ing., mandaté par la municipalité pour la surveillance des travaux, vérification des quantités et des prix pour les travaux réalisés.
QUE Dave Williams, ing., recommande de payer le Décompte no.1 au montant de 447 118,89\$, taxes incluses.
QUE ce conseil autorise le maire et en son absence le maire suppléant et la directrice générale/greffière-trésorière et en son absence son adjointe à signer si nécessaire, tout document effet à la présente.

RAPPORTS VERBAUX OU ÉCRITS :

INSPECTRICE MUNICIPALE & ENVIRONNEMENT

L'inspectrice municipale et environnement dépose son rapport sur les permis émis.

DIRECTRICE GÉNÉRALE/SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

La directrice générale/greffière-trésorière n'a pas de rapport.

2022-07-153

DÉCISION DU CONSEIL – ENTENTE INTERMUNICIPALE AVEC LA VILLE DE COWANSVILLE CONCERNANT LE HOCKEY MINEUR

ATTENDU QU'il a un manque de bénévoles pour former adéquatement l'Association de Hockey mineur de St-Alphonse;

ATTENDU QUE la Fédération du Hockey mineur de l'Estrie oblige l'Association de Hockey mineur de Saint-Alphonse à adhérer à une association en règle;

SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière

DUMENT APPUYÉE Benoit Isaia

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil approuve les modalités prévues à l'entente intermunicipale entre la ville de Cowansville et la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby et l'Entente est adoptée telle que soumise.

QUE ce conseil autorise le maire et en son absence le maire suppléant et la directrice générale/greffière-trésorière et en son absence son adjointe à signer si nécessaire, tout document effet à la présente durant la durée de ce contrat.

2022-07-154

DÉCISION DU CONSEIL – ACCEPTATION DE LA TENUE DE L'ACTIVITÉ « LABYRINTHE HANTÉ » POUR 2022

Soumis au conseil : Rapport de Jessica Lapointe, coordonnatrice aux loisirs et événements;

SUR PROPOSITION de Alexandre Picard

DUMENT APPUYÉE par François Vadnais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil approuve la tenue de l'activité « Labyrinthe hanté » qui se tiendra en octobre 2022 au montant de 7 500.-\$ pour la tenue de l'activité et achats nécessaires

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil municipal consacre une période de temps durant laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions. Elle débute à 19 h 38 jusqu'à 20 h 20.

2022-07-155

CLÔTURE DE LA SESSION

ATTENDU QUE tous les sujets prévus à l'ordre du jour ont été traités;

SUR PROPOSITION de Alexandre Picard

DUMENT APPUYÉE par Suzanne Choinière

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la présente session est levée à 20 h 22.


Annie Lessard, d.g. et greff.trés.
Secrétaire de l'assemblée


Marcel Gaudreau, maire
Président d'assemblée

